



Communiqué de presse

Sainte Hélène du Lac (73 – France), le 2 octobre 2013

MND LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE NYSE EURONEXT À PARIS

**Augmentation de capital d'un montant maximum de 23,2 M€
Fourchette indicative de prix : entre 5,48 € et 6,68 € par action
Période de placement du 2 au 16 octobre 2013**

Le Groupe MND (Montagne & Neige Développement), architecte de solutions innovantes pour l'aménagement en montagne et la mobilité urbaine annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 1^{er} octobre 2013 le visa n°13-518 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions MND, composé d'un Document de base enregistré le 16 septembre 2013 sous le numéro I.13-042 et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

UN DES LEADERS MONDIAUX DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE

Présent dans 49 pays, le Groupe MND occupe une position de premier plan au niveau international dans le développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Ce marché est estimé à près de 2 milliards d'euros dans le monde⁽¹⁾.

Maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur de la conception à la fabrication avec 4 sites industriels en Europe, le Groupe MND est l'un des seuls acteurs mondiaux à proposer une offre globale de produits et de services dédiés aux professionnels de la montagne avec une approche « Eté / Hiver ». Cette position de spécialiste s'organise autour de 2 pôles d'expertises avec des places de leader mondial dans plusieurs activités.

PÔLE SÉCURITÉ & LOISIRS :

- Numéro 1 mondial des équipements pour la sécurisation des domaines skiables.
- Numéro 1 mondial des systèmes de déclenchement préventif d'avalanches à distance avec une offre élargie aux systèmes de protection pare-pierres et paravalanches.
- Pionnier dans les solutions complètes et clés en main pour l'aménagement des zones de loisirs à sensation.

PÔLE ENNEIGEMENT & REMONTÉES MÉCANIQUES :

- Numéro 2 mondial des systèmes d'enneigement.
- Numéro 4 mondial des remontées mécaniques.

PRÉCURSEUR D'UN NOUVEAU MODE DE MOBILITÉ URBAINE DOUX ET ALTERNATIF PAR TRANSPORT À CÂBLES

Fort de son expertise dans le domaine des transports à câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée par une licence mondiale exclusive, le Groupe MND va proposer une solution révolutionnaire de transport urbain à câbles qui a vocation à s'insérer idéalement dans les métropoles, les zones péri-urbaines, les aéroports...



Ce mode de transport doux et alternatif fait l'objet d'un très vif intérêt dans la mesure où il répond à l'ensemble des enjeux de la mobilité urbaine et représente une solution économique et écologique adaptée aux transports collectifs du XXI^{ème} siècle.

Révolution technologique majeure, ce système, protégé par 24 brevets, dispose d'une réelle avance par rapport aux autres solutions issues des remontées mécaniques en montagne appliquées au milieu urbain. Dès 2015, le Groupe MND escompte réaliser ses premières installations en partenariat avec de grands opérateurs internationaux.

Avec cette solution, MND accède aux nombreux projets développés partout dans le monde et notamment au sein des grandes métropoles confrontées aux problématiques de densité urbaine et d'intermodalité. Le marché mondial est estimé à 2,5 milliards d'euros⁽¹⁾.

UNE SOCIÉTÉ RENTABLE DISPOSANT DE RÉSERVOIRS DE CROISSANCE ORGANIQUE IMPORTANTS DANS SES DEUX BRANCHES D'ACTIVITÉ

Avec 4 sites de production en Europe, 8 filiales de distribution à l'étranger et 50 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 264 collaborateurs et près de 3 000 clients.

Le positionnement du Groupe MND sur une offre globale dédiée à l'aménagement en montagne a été réalisé à la fois par croissance organique (14% de moyenne par an sur les 3 dernières années) et par croissance externe, démontrant ainsi la capacité du Groupe à intégrer et développer de nouvelles expertises.

Au cours de l'exercice 2012/2013 (clos le 31 mars 2013), MND a réalisé un chiffre d'affaires pro forma⁽²⁾ de 41 M€ dont 65% à l'international avec une rentabilité opérationnelle de 1,5 M€.

Avec un périmètre actuel de 58 M€ de chiffre d'affaires pro forma (incluant la société Snownet⁽³⁾), le Groupe MND a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 75 M€ au 31 mars 2014 et de 150 M€ à l'horizon du 31 mars 2016, soit une croissance organique d'environ 30% par an.

Cet objectif repose sur un track record de plus de 10 années de croissance rentable et une organisation solide et structurée avec pour atouts :

- Une offre montagne globale composée de 4 activités complémentaires et synergiques.
- Des croissances à 2 chiffres dans l'activité remontées mécaniques et le segment pare-pierres et paravalanches, marchés sur lesquels le Groupe est rentré en 2011 et 2012.
- Un réseau de distribution mondial puissant qui vient de doubler de taille avec une présence sur les marchés récurrents (Etats-Unis, Europe de l'Ouest) et une proximité accrue dans les pays en fort développement.

Cette accélération de la croissance s'accompagnera d'une hausse de la rentabilité avec l'objectif d'atteindre un taux de marge opérationnelle de plus de 10% au 31 mars 2016 correspondant à un niveau historiquement constaté au 31 mars 2012. Cet objectif s'appuie sur l'impact positif de trois leviers principaux.

- Un levier lié aux synergies commerciales et l'atteinte d'une taille permettant d'optimiser les capacités de production.
- Un levier lié à des gains de coûts avec une mutualisation des achats et des charges logistiques et une intégration accrue de la chaîne de valeur.
- Un levier lié à l'organisation avec des économies d'échelle à mettre en œuvre au sein des services support, la spécialisation des sites industriels et l'unification du système d'information.



LE CHIFFRE D'AFFAIRES PRO FORMA ET LE CARNET DE COMMANDES AU 31 AOÛT 2013 SONT EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS ANNUELS (exercice clôturant au 31 mars 2014)

Le démarrage de l'exercice 2013/2014 est très satisfaisant et conforte le Groupe MND dans l'atteinte de ses objectifs annuels avec, au 31 août 2013, un chiffre d'affaires pro forma de 12,2 M€ auquel s'ajoute un carnet de commandes fermes s'établissant à 22,8 M€ (intégrant l'ensemble Snownet).

Ce bon niveau du carnet de commandes se caractérise par une croissance de toutes les activités et notamment un fort développement de l'activité remontées mécaniques à l'international, la montée en puissance du segment pare-pierres et paravalanches ainsi qu'une première contribution de l'activité loisirs.

Ces niveaux d'activité, constatés au 31 août 2013, confortent le Groupe dans son objectif de réaliser un chiffre d'affaires annuel consolidé pro forma supérieur à 75 M€ au 31 mars 2014 (intégrant l'ensemble Snownet) en croissance de plus de 30% par rapport au 31 mars 2013.

UNE AUGMENTATION DE CAPITAL POUR ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE

L'introduction en bourse vise à doter le Groupe MND des moyens financiers nécessaires pour lui permettre, par ordre de priorité décroissant, de :

- lever la condition suspensive permettant de concrétiser définitivement l'acquisition de l'ensemble Snownet qui viendra renforcer l'activité Enneigement (dont le montant est de 10,3 M€ et pour lequel le Groupe bénéficie d'un crédit vendeur partiel de 18 mois conduisant à ne décaisser qu'un montant de 4,9 M€ au cours des 12 prochains mois) ;
- accompagner l'accélération de la croissance des activités historiques du Groupe ;
- poursuivre ses projets de R&D dont prioritairement le développement d'un prototype de solution de mobilité urbaine, mais également l'enrichissement de sa gamme de remontées mécaniques avec des systèmes débrayables nouvelle génération et des solutions de préventions de risques naturels (filets pare-pierres), étant rappelé que leur financement global prévoit également des financements de type avances Bpifrance/OSEO et financements bancaires.

En cas de limitation de la levée de fonds à 75% du montant initial, le Groupe MND serait donc amené à consacrer les fonds levés à la réalisation des deux premiers objectifs prioritaires, ce qui ne l'empêcherait pas d'engager ses travaux de R&D notamment par l'intermédiaire de financements de type avances Bpifrance/OSEO et crédits bancaires. Toutefois, il en résulterait la nécessité de trouver des financements complémentaires ultérieurement. La probabilité de réalisation d'une levée de fonds complémentaire au cours des 12 prochains mois s'en trouverait accrue et la mise sur le marché de ses nouveaux équipements pourrait subir un décalage dans le temps.

(1) Estimations société

(2) Données pro forma du périmètre juridique au 30/07/2013 (hors ensemble Snownet).

(3) Données pro forma du périmètre juridique au 30/07/2013 incluant les sociétés de l'ensemble Snownet acquises fin juillet 2013, sous condition suspensive de la réalisation d'une levée de fonds par la société d'au moins 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013



MODALITÉS DE L'OFFRE

Capital social avant l'opération

Société anonyme au capital social de 5 661 520,08 € divisé en 6 087 656 actions dont 5 088 296 actions ordinaires et 999 360 actions de préférence* dont l'admission ne sera pas demandée.

Codes de l'action

Libellé : MND

Code ISIN : FR0011584549 - Code mnémonique : MND

ICB classification : 2357 Heavy construction

Marché de cotation : NYSE Euronext Paris, Compartiment C

Fourchette indicative de prix

Entre 5,48 € et 6,68 € par action offerte.

Nombre d'actions offertes

2 631 579 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, pouvant être porté à un maximum de 3 026 315 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à un maximum de 3 480 262 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Montant brut de l'opération

Environ 16,0 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 6,08 €, pouvant être porté à environ 18,4 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et environ 21,2 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Montant net de l'opération

Environ 14,7 M€, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 6,08 €, pouvant être porté à environ 17,0 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et environ 19,7 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Structure de l'offre

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (OPO), principalement destinée aux personnes physiques.
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, hors celles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Engagement d'abstention de la société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours
- Engagement de conservation des principaux actionnaires de MND, ainsi que des principaux membres du management sur un maximum de 720 jours.



**Les actions de préférence n'ont pas droit au dividende ordinaire mais ont droit à un dividende prioritaire qui s'appliquera à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018 si l'option détenue par M&V n'est pas exercée. L'actionnaire principal de MND, MONTAGNE ET VALLEE, qui dispose d'une option d'achat exerçable entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 mars 2018 sur la totalité des ADP, s'est engagé, en cas d'exercice de l'option, à convertir ces ADP en autant d'actions ordinaires, dont la cotation sera alors demandée.*

CALENDRIER INDICATIF

1^{er} octobre 2013	Visa de l'AMF sur le Prospectus
2 octobre 2013	Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global
16 octobre 2013	Clôture de l'offre à prix ouvert et du placement global à 17h00 (heure de Paris)
17 octobre 2013	Fixation du prix de l'offre et exercice éventuel de la clause d'extension
22 octobre 2013	Règlement-livraison de l'OPO et du placement global
23 octobre 2013	Début des négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris
15 novembre 2013	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 16 octobre 2013 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File Associé – Teneur de Livre au plus tard le 16 octobre 2013 à 17 heures (heure de Paris).

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Chef de File Associé – Teneur de Livre



Chef de File Associé



Conseil de la société





MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus, visé le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro 13-518 par l'Autorité des marchés financiers, composé du Document de base enregistré le 16 septembre 2013 sous le numéro I.13-042 et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de MND, Parc d'activités Alpespace - 74 voie Magellan - 73800 Sainte Hélène du Lac ainsi que sur les sites Internet www.mnd-bourse.com et www.amf-france.org.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré le 16 septembre 2013 sous le numéro I.13-042, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération visée le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro 13-518.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'opération sur www.mnd-bourse.com



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CONTACTS :

MND Group

Roland Didier
+ 33 (0)4 79 65 08 90
contact@mnd-group.com

ACTUS FINANCE

Amalia Naveira
+33 (0)4 72 18 04 97
+33 (0)6 85 82 42 05
anaveira@actus.fr

Marie-Claude Triquet
+33 (0)4 72 18 04 93
mctriquet@actus.fr

Relations presse
Nicolas Bouchez
nbouchez@actus.fr
+33 (0)1 77 35 04 37

À PROPOS DE MND GROUP

Situé à Sainte-Hélène-du-Lac (73), en plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND Group est l'un des seuls acteurs mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée au niveau mondial, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 4 sites de production en Europe (France/Allemagne et Suède), 8 filiales de distribution étrangères et 50 distributeurs dans le monde, MND Group compte 264 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

En 2012/2013 (clôture au 31 mars), MND Group affiche un chiffre d'affaires pro forma de 58 M€ dont 65% à l'international.

www.mnd-group.com



Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions MND Group dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de MND Group aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de MND Group ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de MND Group n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et MND Group n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'«Ordonnance») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 13-518 en date du 1^{er} octobre 2013 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce **type** d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Dénomination sociale : MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT S.A. (la « Société ») ; - Nom commercial : « MND ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène-du-Lac ; - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ; - Droit applicable : droit français ; - Pays d'origine : France.

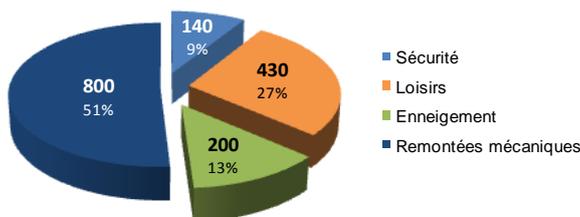


<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Créé en 2004 au cœur des Alpes, le Groupe MND est spécialisé dans le développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, des sites de loisirs et des infrastructures en montagne.</p> <p>Spécialisé historiquement dans les équipements de balisage et de sécurité des pistes de ski et la prévention des risques d'avalanches, le Groupe n'a eu de cesse de consolider ses positions d'expert et d'enrichir son offre de produits et de services dans un double objectif : rentabiliser au mieux un réseau de distribution international dont l'implantation s'impose pour aborder un marché mondial et dans le même temps, s'inscrire aux côtés de ses clients en tant que véritable partenaire en apportant une réponse globale à leurs besoins à travers des solutions packagées et cohérentes d'aménagement en montagne. Cette offre, qui compte parmi les plus étendues du marché, est le fruit d'une politique de croissance externe menée depuis 2004 et qui s'est accélérée au cours des 3 dernières années avec au total 15 acquisitions de sociétés et/ou actifs réalisées en 9 ans. Principalement consacrées au renforcement de l'offre « Sécurité » jusqu'en 2011, les acquisitions ont ensuite ouvert les compétences du Groupe à trois nouveaux secteurs : les remontées mécaniques, les loisirs et l'enneigement.</p> <p>Ainsi, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre globale de solutions d'aménagement en montagne, fédérée autour de marques fortes et dont le positionnement est axé sur l'innovation, le service et la proximité, répartie dans 4 activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Sécurité : <ol style="list-style-type: none"> a. Segment prévention des risques naturels : systèmes de déclenchement préventif à distance d'avalanches à gaz, uniques sur le marché, ainsi que solutions pare-pierres et paravalanches. b. Segment Aménagement et sécurité des domaines skiables : équipements pour l'aménagement (piquets, filets, matelas de protection...), la sécurité (équipements des équipes de secours) et la compétition (filets, aires d'arrivée, banderoles...). ii. Loisirs indoor/outdoor : installations clé en main (luge d'été, via ferrata, parcours aventures, tyroliennes, dévalkart...). Relais de croissance permettant d'aménager des sites 4 saisons tout en réduisant la saisonnalité du Groupe. iii. Enneigement de culture : gamme complète de perches et ventilateurs, haute et basse pression grâce notamment à l'intégration récente de l'ensemble Snownet acquis sous Condition Suspensive¹. iv. Remontées mécaniques : télésièges fixes et débrayables, télécabines pulsées et téléskis ainsi que les tapis roulants. <p>Cette offre complète et haut de gamme regroupe les meilleures expertises puisque le Groupe détient des positions de leaders sur la plupart des marchés qu'il adresse : n°1 mondial sur l'activité Sécurité, n°2 mondial sur l'activité Enneigement (en intégrant l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive), parmi les leaders mondiaux sur le segment des remontées mécaniques à pinces fixes.</p> <p>Le marché ciblé par le Groupe dans le domaine de la montagne est estimé à environ 1,6</p>
-------------------	--	---

¹ L'acquisition de l'ensemble Snownet a été réalisée le 30 juillet 2013 sous la condition suspensive de la réalisation d'une levée de fonds par la Société d'au moins 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013.



milliards d'euros avec une approche bottom-up (cf. schéma ci-dessous), et 2 à 2,5 milliards par une approche top-down, soit un marché d'environ 2 milliards d'euros.



Sources : Etude PwC et estimations Société

Par ailleurs, capitalisant sur son expertise dans le transport à câbles, le Groupe entame un élargissement naturel et stratégique de son offre dans le domaine du transport urbain à câbles (« TUC »). Cet axe majeur du projet de développement du Groupe est lié à une technologie révolutionnaire et protégée. Le marché adressé est estimé à environ 2,5 milliards d'euros et bénéficie d'un environnement porteur.

Le TUC consiste à faire circuler des véhicules de capacité moyenne, à vitesse rapide et à forte cadence, sur des câbles tendus au-dessus d'infrastructures existantes, sur des parcours reliant deux gares terminales et entre lesquelles des stations d'accès sécurisées, automatisées et ascensorisées pour un accès optimal, peuvent être installées.

Cette solution novatrice offre de réels atouts par rapport aux solutions actuelles, tels que sa simplicité d'accès, son confort, sa sécurité, sa rapidité, son débit et son caractère hautement écologique qui correspondent aux besoins des villes modernes. Par ailleurs, il offre aux collectivités et aux opérateurs des coûts de construction (travaux de réalisation plus simples et d'une durée plus courte) et d'exploitation moindre que les solutions existantes (bus, tramway...), une véritable intégration dans l'infrastructure existante, une intermodalité accrue des transports publics ainsi qu'une permanence de fonctionnement.

Dans ce cadre, le Groupe a acquis en juillet 2013 une licence d'exploitation exclusive de brevets en vue de finaliser au cours de son exercice 2014/2015 un démonstrateur sur site, puis de réaliser de premières ventes de ce nouveau moyen de transport public urbain à câbles au cours du second semestre 2015/2016.

Le Groupe estime ainsi bénéficier de tous les atouts nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie de développement fondée sur deux axes :

- i. Déploiement intensif de son offre à l'international où le Groupe entend à la fois conforter ses positions d'acteur de référence, voire de leader sur certains marchés et s'imposer rapidement sur les marchés émergents grâce à son positionnement concurrentiel très attractif d'acteur global ;
- ii. Développement d'une solution unique destinée au marché des transports urbains à câbles marqué par une croissance soutenue dans un environnement porteur. Cet élargissement de l'offre s'avère à la fois naturel du fait des nombreuses synergies techniques avec son activité de remontées mécaniques et stratégique en vue de continuer à lisser le caractère saisonnier du domaine



		d'activité actuel du Groupe.
B.4a	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Depuis la clôture du dernier exercice clos, le Groupe connaît une activité très soutenue sur les 5 premiers mois de l'exercice en cours devant se clôturer le 31 mars 2014, sous le double effet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de plusieurs opérations de croissance externe, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o l'acquisition de GRC TEC en avril 2013 (chaudronnerie et soudage) permettant au Groupe d'intégrer une partie de la chaîne de valeur notamment pour ses activités Remontées mécaniques et Sécurité ; o l'achat d'actifs de la société Erbschloe (luge d'été) en juillet 2013 dans le but d'enrichir la gamme de loisirs indoor/outdoor ; o le rachat de deux distributeurs devenus les filiales de distribution MND Austria et MND Sverige AB et enfin ; o l'acquisition en juillet 2013 de l'ensemble Snownet sous Condition Suspensive venant étoffer l'activité Enneigement. <p>Compte tenu de leur caractère significatif, des données consolidées proforma au 31 mars 2013 ont été établies. Ainsi, sur la base du périmètre élargi existant à fin juillet 2013, mais hors Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive, le chiffre d'affaires consolidé annuel proforma au 31 mars 2013 s'établit à 41,3 M€ contre un chiffre d'affaires consolidé statutaire de 29,7 M€ à cette même date. La prise en compte de l'ensemble Snownet porte le chiffre d'affaires consolidé annuel proforma au 31 mars 2013 de 41,3 M€ à 58 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un démarrage très satisfaisant de la saison 2013/2014 avec au 31 août 2013, un chiffre d'affaires proforma au 31 août 2013 (non audité) de 12,2 M€* auquel s'ajoute un carnet de commandes fermes s'établissant à 22,8 M€ (intégrant l'ensemble Snownet) au 31 août 2013 (livrables sur l'exercice en cours) ; <p>Ce carnet de commandes se caractérise par une croissance de toutes les activités et avec, notamment, un fort développement de l'activité Remontées mécaniques à l'international, la montée en puissance du segment Pare-pierres et paravalanches ainsi que par une première contribution au chiffre d'affaires consolidé de l'activité Loisirs (non consolidée au 31 mars 2013 du fait de son caractère non significatif).</p> <p>Au regard du niveau d'activité constaté au 31 août 2013, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires annuel consolidé proforma supérieur à 75 M€ au 31 mars 2014 (intégrant l'ensemble Snownet) en croissance de plus de 30% par rapport au 31 mars 2013.</p>



A l'issue d'une phase d'intégration des diverses acquisitions réalisées au cours des 24 derniers mois et après mise en œuvre de l'ensemble des synergies opérationnelles au sein du périmètre nouvellement constitué, le Groupe a pour objectifs d'ici l'exercice clos le 31 mars 2016 de :

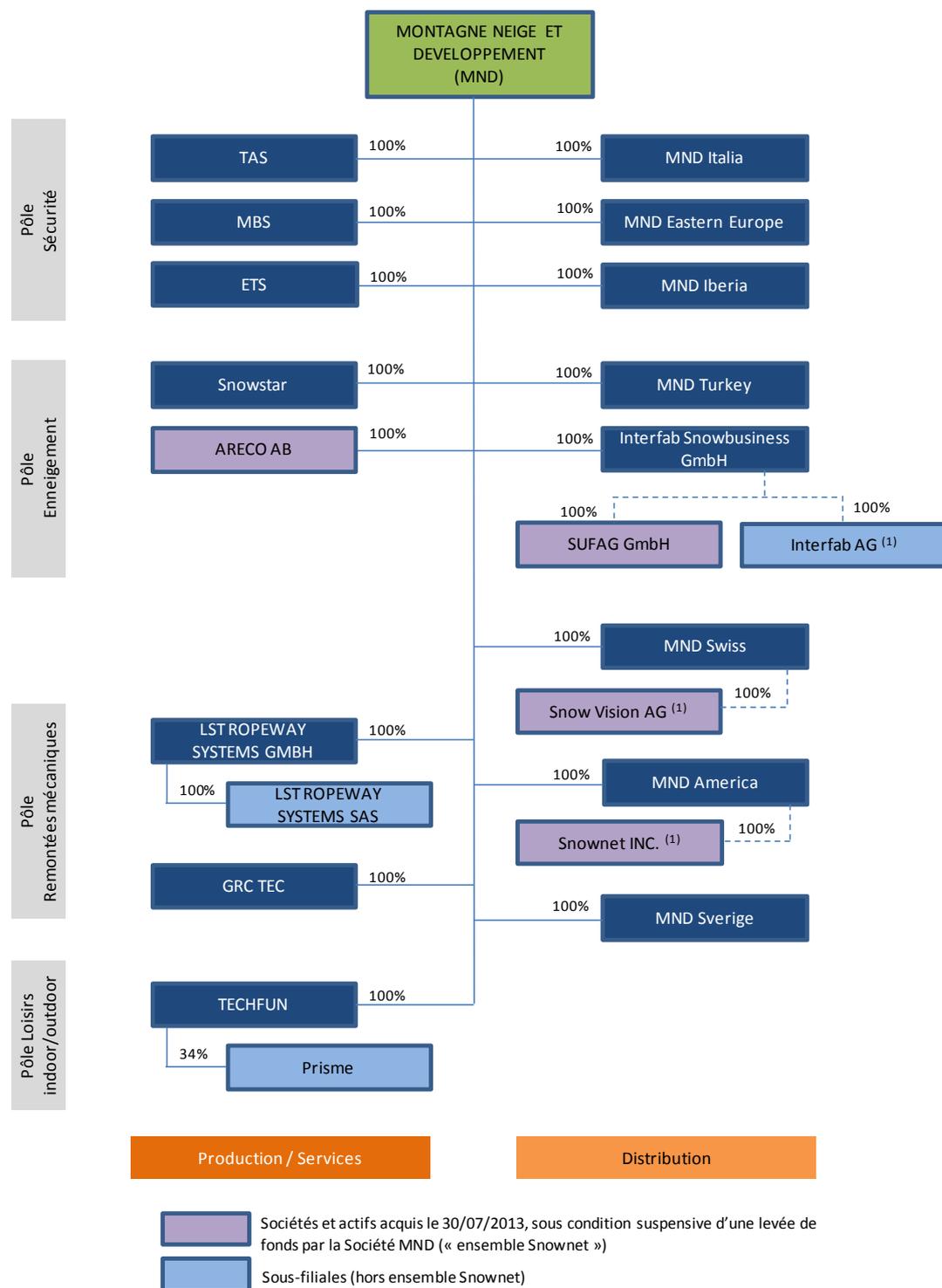
- **franchir le seuil des 150 M€ de chiffre d'affaires**, sur la base du périmètre actuel intégrant l'ensemble Snownet, en tirant le meilleur profit :
 - o d'un réseau commercial international (8 filiales et 50 distributeurs ou agents) très fortement renforcé ces deux dernières années et aujourd'hui pleinement opérationnel pour distribuer une offre commerciale globale parmi les plus complètes du marché ;
 - o de la montée en puissance des activités loisirs et sécurité avec la vente de pare-pierres et paravalanches ainsi que remontées mécaniques, avec notamment une offre d'appareils à pinces débrayables nouvelle génération ;
 - o des premières réalisations dans le domaine du transport urbain à câbles.
- **restaurer un taux de rentabilité opérationnelle supérieur à 10%**, correspondant à un niveau historiquement constaté au 31 mars 2012. A cette fin, le Groupe estime pouvoir bénéficier des leviers suivants :
 - o leviers liés à l'activité grâce à l'atteinte d'une taille permettant d'optimiser les capacités de production (synergies commerciales liées à la stratégie d'offre globale du Groupe, développement à l'international) ainsi qu'au lissage de la saisonnalité grâce au développement des activités loisirs et transport urbain à câbles ;
 - o leviers liés à des gains sur certains coûts grâce notamment à la mutualisation des achats et des coûts logistiques au sein du périmètre élargi, à une intégration verticale accrue de la chaîne de valeur tant sur la production que la distribution et à l'opportunité de produire certaines gammes à proximité des marchés à fort potentiel et enfin ;
 - o leviers liés à l'organisation avec des économies d'échelle à mettre en œuvre concernant les services support Groupe, l'unification du système d'information et de gestion Groupe et la spécialisation des sites industriels.

** Les seules données de gestion disponibles au 30 juin 2013 au sein de l'ensemble des entités ne permettent pas la présentation d'un CA trimestriel consolidé du 1^{er} trimestre 2013/2014 en bonne et due forme. Au regard de la saisonnalité, il est rappelé que les 3 premiers mois de l'exercice correspondent structurellement à la période creuse. C'est pourquoi le Groupe a concentré ses efforts sur la production d'une information comptable la plus récente possible.*



B.5 **Groupe auquel l'émetteur appartient**

La Société est à la tête d'un Groupe organisé comme suit à la date de visa sur le présent Prospectus :



(1) à terme, Interfab AG et Snow Vision AG devraient être absorbées par MND Swiss et Snownet Inc. devrait être absorbée par MND America



<p>B.6</p>	<p>Principaux actionnaires</p>	<p><u>Actionnariat</u></p> <p>Situation de l'actionnariat à la date de visa sur le présent Prospectus :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital et droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MONTAGNE ET VALLEE⁽¹⁾</td> <td style="text-align: right;">4 769 668</td> <td style="text-align: right;">78,35%</td> </tr> <tr> <td>Gespiswiss⁽²⁾</td> <td style="text-align: right;">60 196</td> <td style="text-align: right;">0,99%</td> </tr> <tr> <td>Equity 5⁽³⁾</td> <td style="text-align: right;">258 428</td> <td style="text-align: right;">4,24%</td> </tr> <tr> <td>735 personnes physiques représentées par Audacia⁽⁴⁾</td> <td style="text-align: right;">999 364</td> <td style="text-align: right;">16,42%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">6 087 656</td> <td style="text-align: right;">100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 40,06%, ii. Ernesto BASSETTI (via la société OBNEVE contrôlée à 100% par lui-même et son conjoint) pour 11,82%, iii. Roland DIDIER pour 3,11%, iv. 2207 personnes physiques pour 42,95% représentées par Audacia (société de gestion agissant pour compte de porteurs ayant souscrit des actions de préférence - ADP au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP), v. Une personne physique pour 2,05%. <p>(2) Gespiswiss, société de droit suisse détenue indirectement à 100% et dirigée par Sergio Lima, administrateur de la Société</p> <p>(3) Equity 5, société dont les actionnaires sont 13 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 17,01% du capital et des droits de vote.</p> <p>(4) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 0,86%, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.</p> <p>A la date du présent document, MONTAGNE ET VALLEE détient directement 78,35% du capital et des droits de vote de la Société, lui conférant ainsi la détention et le contrôle de cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.</p> <p>Toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficieront d'un droit de vote double à compter de l'introduction en bourse.</p> <p><u>Pacte entre les actionnaires EQUITY⁵ et M&V</u></p> <p>Un pacte a été établi entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY⁵ (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Signé le 11 juillet 2013, il a notamment pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY⁵ (qui détient 4,24% du capital de MND à la date de la présente Note d'Opération) pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital de la Société à hauteur de 5% maximum, et 	Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote	MONTAGNE ET VALLEE ⁽¹⁾	4 769 668	78,35%	Gespiswiss ⁽²⁾	60 196	0,99%	Equity 5 ⁽³⁾	258 428	4,24%	735 personnes physiques représentées par Audacia ⁽⁴⁾	999 364	16,42%	TOTAL	6 087 656	100,00%
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote																		
MONTAGNE ET VALLEE ⁽¹⁾	4 769 668	78,35%																		
Gespiswiss ⁽²⁾	60 196	0,99%																		
Equity 5 ⁽³⁾	258 428	4,24%																		
735 personnes physiques représentées par Audacia ⁽⁴⁾	999 364	16,42%																		
TOTAL	6 087 656	100,00%																		



- d'organiser entre les managers (treize associés à la date du présent document de base) les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY⁵.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du Groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY⁵ et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe, un manager doit céder sa participation à M&V.

EQUITY⁵ bénéficie de la part de M&V :

- d'une promesse de cession d'actions MND, à hauteur d'un nombre d'actions permettant à EQUITY⁵ d'atteindre un maximum de 5 % du capital de MND tel que réparti à la date du 31 juillet 2013, à compter du jour de l'admission des actions MND sur un marché réglementé et jusqu'au 31 mars 2017, et
- d'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND détenues, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires.

Promesse de vente consentie à MONTAGNE ET VALLEE (M&V)

M&V détient une option d'achat des ADP 2012 détenues par les 735 personnes physiques porteurs de ces ADP 2012, et portant sur un total de 16,42% du capital de la Société avant l'Offre. Cette option d'achat portant sur la totalité des ADP 2012, est exerçable en une seule fois entre le 1er janvier 2018 et le 30 mars 2018 pour un montant par ADP 2012 égal à 120% de leur prix d'émission, soit 3€ par ADP. Sur la base du prix d'émission en milieu de fourchette, ce prix d'exercice de l'option représente une décote de 50,7%.

En cas d'exercice de la dite option, MONTAGNE ET VALLEE s'est engagée à :

- convertir l'intégralité des 999 360 ADP 2012 à un taux de conversion qui ne valoriserait pas le dividende prioritaire. L'admission aux négociations des 999 360 actions ordinaires en résultant sera alors demandée ;
- communiquer son intention quant à l'évolution de sa participation dans MND et à ne pas peser sur le marché du titre en cas de projet de cession.

Principaux droits attachés aux ADP 2012

Les actions de préférence (ADP 2012) n'ont pas droit au dividende ordinaire mais en revanche, ont droit à un dividende prioritaire étant précisé que ce dividende ne s'appliquera pas aux exercices clos avant le 1er avril 2018.

A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2018 (et s'achevant le 31 mars 2019), chaque ADP bénéficiera d'un dividende prioritaire qui sera calculé comme suit : 2,5 € * (Euribor 12 mois + 1500 points de base). Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes



Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les ADP 2012 ouvrent droit au profit de MONTAGNE ET VALLEE à une option de rachat par le biais de la promesse de vente consentie à MONTAGNE ET VALLEE, dont les termes sont décrits au paragraphe ci-dessus, au prix de 3€ par ADP 2012, quelle que soit la valeur des actions ordinaires au regard du cours de bourse.

Levée de nantissement de MONTAGNE ET VALLEE

M&V avait consenti un nantissement portant sur 4 760 796 actions de la Société qu'elle détenait au profit d'établissements bancaires. En date du 27 septembre 2013, M&V a obtenu une levée dudit nantissement sous réserve que la Société réalise une levée de fonds d'un montant minimum de 10 M€ (montant en tout état de cause inférieur à 75% du produit de l'émission envisagée, condition de réalisation effective de l'opération).

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<u>Bilan consolidé simplifié</u>		
		Données consolidées, normes IFRS		
		(en K€)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
			Audités	Audités
		Actifs non courants	16 266	8 435
		<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>10 608</i>	<i>6 469</i>
		<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>995</i>	<i>132</i>
		<i>Dont immobilisations corporelles</i>	<i>2 983</i>	<i>840</i>
		<i>Dont actifs financiers non courants</i>	<i>948</i>	<i>729</i>
		<i>Dont impôts différés</i>	<i>731</i>	<i>264</i>
		Actifs courants	24 843	10 861
		<i>Dont stocks et en-cours</i>	<i>9 539</i>	<i>3 647</i>
		<i>Dont clients et autres débiteurs</i>	<i>12 357</i>	<i>5 818</i>
		<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 649</i>	<i>1 118</i>
		TOTAL ACTIF	41 109	19 296
		Capitaux propres Part groupe	8 949	7 344
		Passifs non courants	13 557	6 022
		<i>Dont dettes financières - part long terme</i>	<i>12 994</i>	<i>5 834</i>
		Passifs courants	18 081	5 852
		<i>Dont dettes financières - part court terme</i>	<i>6 255</i>	<i>835</i>
		<i>Dont fournisseurs et autres créditeurs</i>	<i>11 289</i>	<i>4 680</i>
		TOTAL PASSIF	41 109	19 296



Compte de résultat consolidé simplifié

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice clos le 31 mars 2013 12 mois Audités	Exercice clos le 31 mars 2012 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	29 737	14 723
Résultat opérationnel courant	504	1 580
Résultat opérationnel	1 154	1 623
Coût de l'endettement financier net****	(492)	(308)
Résultat avant impôt	670	1 319
Résultat net part du Groupe	504	848

Tableau des flux de trésorerie consolidé simplifié

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice clos le 31 mars 2013 12 mois Audités	Exercice clos le 31 mars 2012 12 mois Audités
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	1 839	1 860
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 837)	2 005
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 641)	(1 599)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 407	5 092



B.8 Informations financières pro forma

Bilan consolidé simplifié pro forma

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	1ère situation	2ème situation
	Bilan PRO FORMA* au 31 mars 2013 Périmètre juridique existant Revue limitée	Bilan PRO FORMA* au 31 mars 2013 Périmètre juridique existant élargi à l'acquisition d'un sous-groupe sous condition suspensive d'une levée de fonds Revue limitée
Actifs non courants	18 487	21 679
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>11 732</i>	<i>14 039</i>
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>		
<i>Dont immobilisations corporelles</i>		
<i>Dont actifs financiers non courants</i>		
<i>Dont impôts différés</i>		
Actifs courants	28 602	42 407
<i>Dont stocks et en-cours</i>	<i>10 351</i>	<i>18 954</i>
<i>Dont clients et autres débiteurs</i>	<i>15 660</i>	<i>20 066</i>
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>2 592</i>	<i>3 388</i>
TOTAL ACTIF	47 089	64 086
Capitaux propres Part groupe	9 112	18 842
Passifs non courants	17 510	18 184
<i>Dont dettes financières - part long terme</i>	<i>16 407</i>	<i>16 822</i>
Passifs courants	20 466	27 060
<i>Dont dettes financières - part court terme</i>	<i>7 287</i>	<i>9 398</i>
<i>Dont fournisseurs et autres créditeurs</i>	<i>13 179</i>	<i>17 662</i>
TOTAL PASSIF	47 089	64 086

Compte de résultat consolidé simplifié pro forma

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice clos le 31 mars 2013 PRO FORMA ** 12 mois	Exercice clos le 31 mars 2013 PRO FORMA ** 12 mois
Chiffre d'affaires	41 281	58 020
Résultat opérationnel courant		
Résultat opérationnel	1 510	(1 308) ***
Coût de l'endettement financier net****	(540)	(837)
Résultat avant impôt		
Résultat net part du Groupe	791	(2 241) ***

* Le bilan consolidé pro forma au 31 mars 2013 intègre les filiales acquises en mai, juin et juillet 2013 ainsi que le mode de financement de ces acquisitions ;

** Le compte de résultat consolidé pro forma au 31 mars 2013 intègre l'effet en année pleine des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 et de celles



		<p>réalisées en mai, juin et juillet 2013 ;</p> <p>*** Au regard des règles de construction des données pro forma, il n'a aucunement été tenu compte d'économies d'échelles et synergies que le management estime de manière prudente à une réduction de charges et d'impôts d'un total de 2,6 M€ dont le détail est fourni au paragraphe 20.2 du présent Document de base ;</p> <p>**** Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des frais financiers (intérêts d'emprunts et dettes assimilées), hors pertes de change (qui sont regroupées avec les gains de change dans les produits financiers).</p> <p><i>Ces tableaux intègrent quelques modifications par rapport aux tableaux du chapitre 3 du document de base enregistré par l'AMF le 16 septembre 2013 sous le N° I. 13-042, qui comportaient quelques erreurs matérielles de retranscription.</i></p> <p><u>Tableau des flux de trésorerie consolidé simplifié pro forma</u> Sans objet.</p> <p><u>Principe de réalisation des comptes pro forma</u> Dans le cadre des transactions intervenues, ou à intervenir sous condition suspensive, le Groupe a choisi de présenter deux jeux de comptes pro forma :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier jeu de comptes (N°1) comprend le périmètre juridique au 30 juillet 2013, c'est-à-dire y compris les sociétés acquises depuis la dernière date de clôture au 31 mars 2013, - le second jeu de comptes (N°2) regroupe le périmètre juridique au 30 juillet 2013 et les sociétés de l'ensemble Snownet acquises sous Condition Suspensive. Cet ensemble est destiné à étoffer l'activité Enneigement et comprend les actifs (brevets, marques, fonds de commerce, outil de production, stocks ...) de SUFAG GmbH (Autriche) ainsi que les sociétés Areco AB (Suède), Snownet Inc (Etats-Unis) et Snow Vison AG (Suisse).
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit	Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 2013 ne comporte pas de réserve ni d'observation.
B.11	Fonds de roulement net	<p>La Société dispose à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.</p> <p>La saisonnalité marquée des activités du Groupe conduit la Société à connaître ses plus</p>



		<p>forts besoins de financement au cours du 3^{ème} trimestre de son exercice civil (octobre à décembre avec un pic en novembre) qu'elle finance à ce jour par des lignes de financements court terme à durée indéterminée.</p> <p>Les lignes de crédit autorisées en cours ont actuellement un plafond de 16,0 M€, lequel est utilisé à hauteur de 11,3 M€ au 30 septembre 2013 et sera porté à 15,8 M€ en novembre 2013 sous l'effet de la saisonnalité, ce montant constituant le besoin de trésorerie maximum.</p> <p>Il est rappelé que dans le cadre de la déclaration sur le besoin en fond de roulement, il n'a été tenu compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ni de l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive dans la mesure où tant que cette condition ne sera pas levée, la Société n'est pas confrontée à un engagement ferme ; - ni des coûts relatifs au démarrage du prototype d'équipement de transport urbain à câbles et à la poursuite des programmes de R&D relatifs à l'enrichissement de l'offre (filets pare-pierres ainsi que télésièges et télécabines à technologie débrayable), dans la mesure où l'un des objectifs de l'augmentation de capital à venir dans le cadre de la prochaine introduction en bourse est d'assurer le financement d'une partie de ces programmes. <p>Après introduction, en se plaçant dans l'hypothèse d'une émission limitée à 75% du montant initial - sur la base d'un produit net pouvant être compris entre 9,7 M€ (en bas de fourchette) et 10,9 M€ (en milieu de fourchette) -, la Société disposerait de même d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations (qui incluent l'acquisition de l'ensemble Snownet) et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois étant précisé qu'elle ne pourrait engager l'intégralité des budgets relatifs aux projets de R&D évoqués ci-dessus et ne pourrait y consacrer sur fonds propres sur cette période qu'une enveloppe de l'ordre de 1,5 M€ sur un total à engager d'environ 4,5 M€ à 5 M€.</p> <p>Il en résulterait la nécessité de trouver des financements complémentaires ultérieurement. La probabilité de réalisation d'une levée de fonds complémentaire au cours des 12 prochains mois s'en trouverait accrue et la mise sur le marché de ses nouveaux équipements pourrait subir un décalage dans le temps.</p>
--	--	--

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou émises et	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment C) est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 5 088 296 actions intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») étant précisé qu'il existe par ailleurs 999 360 actions de préférence, ci-après les « ADP 2012 », qui ne feront pas l'objet d'une demande



	admissibles aux négociations	<p>d'admission ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.631.579 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 3.026.315 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 3.480.262 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et, avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0011584549 ; - Code NAF : 7010 Z ; - Mnémonique : MND ; - ICB Classification : 2357 Heavy Construction ; - Lieu de cotation : Euronext Paris. Compartiment C.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions émises : 2.631.579 actions pouvant être porté à un maximum de 3.480.262 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. - Valeur nominale par action : 0,93 €.
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit d'information ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Néant.
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des 5 088 296 actions ordinaires existantes ainsi que des actions nouvelles à provenir de l'émission objet du présent prospectus, est demandée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Compartiment C). En revanche, les 999 360 ADP 2012 ne feront pas l'objet d'une demande de cotation.</p> <p>Les conditions de négociation des actions ordinaires seront fixées dans un avis de NYSE Euronext diffusé le 17 octobre 2013 selon le calendrier indicatif.</p>



		La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 17 octobre 2013. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 23 octobre 2013.
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>En fonction de ses résultats futurs, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes. A ce jour, la Société n'envisage pas de verser de dividendes au titre de l'exercice en cours.</p> <p>Par la suite, la politique de distribution de dividendes de MND prendra en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière, ainsi que les politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales. Le Groupe se fixe pour objectif une politique de distribution annuelle de dividendes progressive jusqu'à 30% du résultat net consolidé du Groupe (20% au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 puis 30% pour les exercices suivants). Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement de MND et les dividendes futurs dépendront notamment des objectifs du Groupe, de sa situation financière et de tout facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de MND.</p> <p>Il est par ailleurs rappelé l'existence d'un dividende prioritaire cumulatif attaché aux ADP 2012, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018 dans le cas où l'option de rachat par MONTAGNE ET VALLEE ne serait pas exercée.</p>

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>- Risques liés à la gestion de la croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié au défi de mener à bien l'intégration des opérations de croissance externe menées au cours des douze derniers mois. Le Groupe devra notamment s'attacher à : <ul style="list-style-type: none"> ○ disposer d'un outil de gestion commun ; ○ anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ; ○ augmenter la capacité de ses systèmes informatiques existants et veiller à l'adéquation des fonctions support existantes ; ○ mettre en oeuvre toutes les synergies industrielles et commerciales anticipées ; ○ former, conserver et gérer un effectif croissant animé par une cohésion constante et les mêmes valeurs. - Risque de mener à bien concomitamment sa croissance organique tout en se consacrant à l'intégration des entités nouvellement acquises. - Dans le cas où de nouvelles opérations de croissance se produiraient à l'avenir, risque lié au défi de mener à bien l'intégration des nouvelles entités. <p>- Risque lié à la réalisation d'une acquisition sous condition suspensive de réalisation d'une levée de fonds</p> <p>Le protocole d'acquisition de l'ensemble Snownet prévoit une condition suspensive, à</p>



savoir la réalisation par la Société d'une levée de fonds d'au moins 10,3 M€ au plus tard le 31 octobre 2013.

A défaut de levée de cette condition suspensive, l'activité Enneigement du Groupe demeurerait dans sa configuration actuelle. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats et les perspectives de développement du Groupe.

- Risque lié à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante et des dirigeants des entités opérationnelles.

- Risque de liquidité

Au regard de sa trésorerie nette négative au 31 juillet 2013 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle représentant un montant total d'environ 2,5 M€ au cours des 12 prochains mois, des mensualités de paiement du droit d'accès à l'invention prévues au contrat de licence du projet TUC et des dépenses d'activité courante, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an et estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose et des financements complémentaires (revue à la hausse des plafonds autorisés) en cours de discussion qu'il entend mobiliser auprès de ses partenaires financiers.

Il est précisé que depuis sa création en 2004, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Toutefois, au cas où tout ou partie des lignes en cours devraient ne pas être renouvelées, le Groupe sera confronté à un risque de liquidité à une échéance plus ou moins rapide en fonction des lignes renouvelées ou non.

- Risques liés à l'activité de la Société et au marché sur lequel elle opère parmi lesquels :

- Risques liés à la saisonnalité de ses activités.
- Risques de dépendance :
 - o Risques liés à certains approvisionnements ;
 - o Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires.
- Risques liés au développement international.
- Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe.
- Risques liés à l'environnement concurrentiel.
- Risques liés au projet d'élargissement de l'offre relatif à la conception d'un équipement de transport urbain à câbles.

- Risques juridiques parmi lesquels :

- Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe : sur les brevets, les marques, sur le savoir-faire, sur la titularité des droits, sur la contrefaçon de la part de tiers, sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle.



		<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux réglementations applicables. - Risques liés aux installations d'équipements réalisées par le Groupe. - Risques de procédures judiciaires et d'arbitrage. - Risques liés à l'existence des ADP 2012 et notamment au dividende prioritaire qui leur est attaché. <p>- Autres risques financiers</p> <p>Risque de taux d'intérêt, de change, de solvabilité des clients du Groupe, de dépréciation de certains écarts d'acquisition et de dilution.</p>
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; - Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - La liquidité future du marché des actions ainsi que la lisibilité de la valorisation de la société par le marché, la capitalisation boursière étant communément calculée sur la base du nombre d'actions cotées et non sur le nombre de titres de capital total pourrait être limitée du fait de l'absence de cotation de l'ensemble des actions composant le capital social, les ADP 2012 ne faisant pas l'objet d'une demande d'admission ; - L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75 % du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînerait l'annulation de l'Offre ; - Bien qu'à ce jour, la Société n'envisage pas de verser de dividendes au titre de l'exercice en cours, elle pourrait procéder à des versements de dividendes par la suite (se reporter en C7 du présent résumé) ; - Un risque de dilutions futures en cas de réalisation de futures augmentations de capital.

Section E – Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p><u>Produit brut de l'Offre</u></p> <p>Environ 16,0 millions d'euros⁽²⁾ (étant ramené à environ 12,0 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 %) pouvant être porté à environ 18,4 millions d'euros⁽²⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 21,2 millions d'euros⁽²⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>

² Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,08 euros.



		<p>Produit net de l'Offre</p> <p>Environ 14,7 millions d'euros⁽²⁾ (étant ramené à environ 10,9 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 %) pouvant être porté à environ 17,0 millions d'euros⁽²⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 19,7 millions d'euros⁽²⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,3 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
<p>E.2a</p>	<p>Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</p>	<p>Le produit net de l'Offre est destiné à doter la Société des moyens financiers nécessaires pour lui permettre, par ordre de priorité décroissant, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lever la condition suspensive permettant de concrétiser définitivement l'acquisition de l'ensemble Snownet qui viendra étoffer l'activité Enneigement (dont le montant est de 10,3 M€ et pour lequel le Groupe bénéficie d'un crédit vendeur partiel de 18 mois conduisant à ne décaisser qu'un montant de 4,9 M€ au cours des 12 prochains mois) ; - accompagner l'accélération de la croissance des activités historiques du Groupe ; - poursuivre ses projets de R&D dont prioritairement le développement d'un prototype de solution de mobilité urbaine, mais également l'enrichissement de sa gamme de remontées mécaniques avec des systèmes débrayables nouvelle génération et de solutions de préventions de risques naturels (filets pare-pierres), étant rappelé que leur financement global prévoit également des financements de type avances Bpifrance/OSEO et financements bancaires. <p>En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant initial, la Société serait donc amenée à consacrer le produit net de l'Offre à la réalisation des deux premiers objectifs prioritaires, ce qui ne l'empêcherait pas d'engager ses travaux de R&D notamment par l'intermédiaire de financements de type avances Bpifrance/OSEO et crédits bancaires. Toutefois, il en résulterait la nécessité de trouver des financements complémentaires ultérieurement. La probabilité de réalisation d'une levée de fonds complémentaire au cours des 12 prochains mois s'en trouverait accrue et la mise sur le marché de ses nouveaux équipements pourrait subir un décalage dans le temps.</p> <p>A la date du présent Prospectus il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société aurait pris des engagements, à l'exception de l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p><u>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</u></p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des 5 088 296 actions ordinaires existantes de quatre-vingt-treize centimes d'euro (0,93€) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes ») ; - les 2.631.579 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de



capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 3.026.315 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») et porté à un maximum de 3.480.262 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** » et, avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »).

En revanche, les 999 360 ADP 2012 ne feront pas l'objet d'une demande d'admission.

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions nouvelles pourra, à la discrétion du conseil d'administration de la Société, être augmenté de 15 %, soit un maximum de 394.736 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

Une option de surallocation portera sur un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 453.947 actions nouvelles (l' « **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation sera exerçable par Gilbert Dupont, du 17 octobre au 15 novembre 2013.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** ») composée deux catégories d'ordres, ordres A1 (de 10 titres à 300 titres) et A2 (au-delà de 300 titres);
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels et, au sein de l'Espace économique européen, à des investisseurs qui acquièrent ces valeurs pour un montant total d'au moins 100.000 euros, en France et hors de France (excepté, notamment, au Royaume Uni, en Italie, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada et en Australie) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes, hors celles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension et avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'offre à prix ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du placement global.



La fourchette indicative de prix est fixée entre 5,48 € et 6,68 € par Action Offerte (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthodes de fixation du prix d'Offre

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. La Note d'Opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation dites des flux de trésorerie actualisés et des comparables boursiers.

La fourchette indicative de prix est cohérente avec les résultats fournis par des méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.

Date de jouissance

1^{er} avril 2013.

Garantie

Néant.

Calendrier indicatif de l'opération :

- 1er octobre 2013** - Visa de l'AMF sur le Prospectus
- 2 octobre 2013**
 - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre
 - Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO
 - Ouverture de l'OPO et du Placement Global
- 16 octobre 2013** - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de



		<p>Paris) pour celles par Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) <p>17 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centralisation du Placement Global et de l'OPO - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'Offre - Première cotation des actions de la Société - Début de la période de stabilisation éventuelle <p>22 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global <p>23 octobre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris <p>15 novembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle <p><u>Modalités de souscription</u></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 16 octobre 2013 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File Associé et Teneur de Livre au plus tard le 16 octobre 2013 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p><u>Établissement financier introducteur</u></p> <p>Gilbert Dupont, Chef de File Associé et Teneur de Livre</p> <p><u>Engagements de souscriptions reçus</u></p> <p>Aucun engagement de souscription n'a été reçu à ce jour.</p> <p>A la connaissance de la Société, ses principaux actionnaires et membres du Conseil d'administration n'ont pas l'intention à la date du visa sur le Prospectus de passer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre. Aucun tiers n'a pas ailleurs exprimé d'intention de souscription.</p> <p><u>Stabilisation</u></p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext pourront être réalisées du 17 octobre au 15 novembre 2013 (inclus).</p>
--	--	---



<p>E.4</p>	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</p>	<p>Les Chefs de File Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Ils ont produit des analyses financières indépendantes dans le cadre du présent projet d'opération.</p> <p>Un contrat de liquidité est envisagé après la période de stabilisation.</p>
<p>E.5</p>	<p>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la société émettrice : MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. - Conventions d'abstention et de blocage : <p>L'actionnaire majoritaire MONTAGNE ET VALLEE, ainsi que les actionnaires Equity⁵ et Gespiswiss représentent ensemble, un total de 83,59% du capital avant l'Offre ont souscrit envers Gilbert Dupont un engagement de conservation portant sur les actions qu'ils détiennent avant l'Offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% desdites actions pendant une durée de 180 jours suivant la date de règlement-livraison, - 80% desdites actions pendant une durée de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, - 60% desdites actions pendant une durée de 540 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, - 40% desdites actions pendant une durée de 720 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, <p>étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (i) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (ii) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société et (iii) toute cession lors d'une opération hors marché sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers Gilbert Dupont pour la durée restante de l'engagement de conservation.</p> <p>Par ailleurs, les 999 360 ADP 2012 qui ne font pas l'objet d'une demande d'admission, sont soumises à un engagement de conservation de nature fiscale et font l'objet d'une promesse de vente au profit de Montagne et Vallée, étant rappelé que Montagne et Vallée pourra exercer son Option de Rachat entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018.</p> <p>Par ailleurs, les membres de l'équipe de direction de la Société (Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE, Roland DIDIER, Ernesto BASSETTI et Sergio LIMA), qui disposent de participations indirectes dans le capital de la Société, ont souscrit envers Gilbert Dupont un engagement de conservation portant sur leurs actions MONTAGNE ET VALLEE (pour les 3 premiers) et Gespiswiss (pour Sergio LIMA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% desdites actions pendant une durée de 180 jours suivant la date de règlement-livraison, - 80% desdites actions pendant une durée de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison,



- 60% desdites actions pendant une durée de 540 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison,
- 40% desdites actions pendant une durée de 720 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.

Enfin, la Société souscrita envers Gilbert Dupont un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, étant précisé que (i) les actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables, et (iii) les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité, à la condition que le bénéficiaire de ces titres accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et à la condition que le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 3 % du capital, sont exclus du champ de cet engagement d'abstention.

E.6 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote

Les tableaux ci-dessous tiennent compte de l'instauration d'un droit de vote double pour toute action détenue sous forme nominative pendant au moins deux ans au jour de l'introduction en bourse, approuvée par l'assemblée générale du 12 septembre 2013.

• **Avant et après l'Offre souscrite à 100% :**

Actionnaires	Avant opération		Souscription	Après opération (100%)			
	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote		Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE	4 769 668	78,35%	-	4 769 668	54,70%	6 013 792	60,36%
Gespiswiss	60 196	0,99%	-	60 196	0,69%	60 196	0,60%
Equity 5	258 428	4,25%	-	258 428	2,96%	258 428	2,59%
735 PP représentées par Audacia	999 364	16,42%	-	999 364	11,46%	999 364	10,03%
Public	0	0,00%	2 631 579	2 631 579	30,18%	2 631 579	26,41%
TOTAL	6 087 656	100,00%	2 631 579	8 719 235	100,00%	9 963 359	100,00%

• **Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension :**

Actionnaires	Avant opération		Souscription	Après Offre à 100% et après clause d'extension (15%)			
	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote		Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE	4 769 668	78,35%	-	4 769 668	52,33%	6 013 792	58,06%
Gespiswiss	60 196	0,99%	-	60 196	0,66%	60 196	0,58%
Equity 5	258 428	4,25%	-	258 428	2,84%	258 428	2,49%
735 PP représentées par Audacia	999 364	16,42%	-	999 364	10,97%	999 364	9,65%
Public	0	0,00%	3 026 315	3 026 315	33,21%	3 026 315	29,22%
TOTAL	6 087 656	100,00%	3 026 315	9 113 971	100,00%	10 358 095	100,00%



• **Après l'offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation :**

Actionnaires	Avant opération		Souscription	Après Offre à 100%, après clause extension (15%) et après option de surallocation (15%)			
	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote		Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE	4 769 668	78,35%	-	4 769 668	49,85%	6 013 792	55,62%
Gespiswiss	60 196	0,99%	-	60 196	0,63%	60 196	0,56%
Equity 5	258 428	4,25%	-	258 428	2,70%	258 428	2,39%
735 PP représentées par Audacia	999 364	16,42%	-	999 364	10,44%	999 364	9,24%
Public	0	0,00%	3 480 262	3 480 262	36,37%	3 480 262	32,19%
TOTAL	6 087 656	100,00%	3 480 262	9 567 918	100,00%	10 812 042	100,00%

• **En cas de limitation de l'Offre à 75% :**

Actionnaires	Avant opération		Souscription	Après Offre limitée à 75%			
	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote		Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE	4 769 668	78,35%	-	4 769 668	59,17%	6 013 792	64,63%
Gespiswiss	60 196	0,99%	-	60 196	0,75%	60 196	0,65%
Equity 5	258 428	4,25%	-	258 428	3,21%	258 428	2,78%
735 PP représentées par Audacia	999 364	16,42%	-	999 364	12,40%	999 364	10,74%
Public	0	0,00%	1 973 685	1 973 685	24,48%	1 973 685	21,21%
TOTAL	6 087 656	100,00%	1 973 685	8 061 341	100,00%	9 305 465	100,00%

Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés au 31 mars 2013 (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 6,08 euros)

Données consolidées (normes IFRS, en euros)	Comptes consolidés historiques au 31 mars 2013 (audités)	Données consolidées proforma au 31 mars 2013 (base périmètre existant au 30 07 2013)	Données consolidées proforma au 31 mars 2013 (base périmètre 30 07 2013 et incluant pôle Snownet*)
Avant l'Offre	1,56	1,50	3,10
En cas d'émission à 100%	2,77	2,73	3,84
En cas de réduction de l'Offre à 75%	2,51	2,47	3,68
En cas d'exercice de la Clause d'Extension	2,91	2,87	3,93
En cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation	3,05	3,01	4,03



		<p><u>Impact de l'Offre sur la participation dans le capital et les droits de vote d'un actionnaire détenant 1% avant l'Offre</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Pourcentage détenu (en capital)</th> <th>Pourcentage détenu (en droits de vote)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant l'Offre</td> <td>1,00%</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>En cas d'émission à 100%</td> <td>0,70%</td> <td>0,61%</td> </tr> <tr> <td>En cas de réduction de l'Offre à 75%</td> <td>0,76%</td> <td>0,65%</td> </tr> <tr> <td>En cas d'exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0,67%</td> <td>0,59%</td> </tr> <tr> <td>En cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation</td> <td>0,64%</td> <td>0,56%</td> </tr> </tbody> </table>		Pourcentage détenu (en capital)	Pourcentage détenu (en droits de vote)	Avant l'Offre	1,00%	1,00%	En cas d'émission à 100%	0,70%	0,61%	En cas de réduction de l'Offre à 75%	0,76%	0,65%	En cas d'exercice de la Clause d'Extension	0,67%	0,59%	En cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation	0,64%	0,56%
	Pourcentage détenu (en capital)	Pourcentage détenu (en droits de vote)																		
Avant l'Offre	1,00%	1,00%																		
En cas d'émission à 100%	0,70%	0,61%																		
En cas de réduction de l'Offre à 75%	0,76%	0,65%																		
En cas d'exercice de la Clause d'Extension	0,67%	0,59%																		
En cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation	0,64%	0,56%																		
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.																		